



## COMMUNE DE LORQUIN

57790 - TÉL. : 03 87 24 80 08 - FAX 03 87 24 92 86  
e-mail : mairie-de-lorquin@wanadoo.fr

### PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal Séance du 27 septembre 2010

Sous la présidence de M. le Maire, Alain DEMANGE,

Membres présents : MM. KURTZ, SEROT, SCHLOSSER, adjoints  
MM. JULLY, Mme NEY, MM. WAGNER, RIETHMULLER, DARDAINE, ARGANT,  
Mme GROUARD, Mme GEORGES  
conseillers municipaux.

Membres excusés : Mme PERNIN qui donne procuration à M. ARGANT – M. FUCHS qui  
donne procuration à M. SCHLOSSER – M. ADRIAN.

M. SCHLOSSER est désigné secrétaire de séance -

### ORDRE DU JOUR

Adoption du P.V. de la séance du 23 juin 2010

- 1 Urbanisme : Instauration P.V.R. (Participation Voies et Réseaux) Route de Xouaxange
2. Travaux :
  - a) Raccordement ErDF Vestiaires Rugby
  - b) Rue des Lilas : travaux complémentaires
  - d) Travaux complémentaires RD41 - RD42
3. Affaires Domaniales – Déclaration d'Intention d'Aliéner
4. Logements communaux 5, rue Dr Lorain –
  - a) Révision des loyers
  - b) Isolation combles des logements communaux
5. Convention de gestion des déchets verts
6. Subventions :
  - a) Centre National de l'Audiovisuel en Santé Mentale
  - b) Financement Classe verte

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2010 est adopté à l'unanimité

## 1. URBANISME – Instauration de la P.V.R – Route de Xouaxange

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 332-6-1, L.332-11-1 et L. 332-11-2 ;

Vu la délibération du 05/05/2003 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune de LORQUIN

Compte tenu des nouvelles demandes de constructions sur les parcelles privées situées au lieudit « Sous Les Grandes Raies »

Considérant que l'implantation de nouvelles constructions nécessite la réalisation d'aménagements route de Xouaxange, à savoir : évacuation des eaux pluviales, d'assainissement et création des réseaux secs ;

Considérant qu'un certain nombre d'aménagements ont déjà été réalisés, lors de la création du lotissement « Les Coteaux de la Sarre Blanche », pour un montant de 66 026,92 € et qu'ils pourront permettre la réalisation de cette opération,

Le conseil municipal décide :

- d'engager la réalisation des travaux dont le coût total est estimé par le Bureau d'Etudes EGIS Aménagement à 213 324,96 € et correspondant aux dépenses suivantes :

<b>TRAVAUX D'AMENAGEMENT</b>	<b>COUT DES TRAVAUX</b>
Travaux préliminaires préparatoires	2 150,00 €
Assainissement	57 425,00 €
Eaux pluviales	87 600,00 €
Terrassement réseaux secs	9 400,00 €
Génie Civil Réseau de Comm. Electroniques	6 275,00 €
Basse tension	130,00 €
ERDF	4 251,84 €
France TELECOM	463,00 €
Honoraires B.E.	10 670,51 €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>178 365,35€</b>
T.V.A 19,6 %	33 302,50 €
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>213 324,96 € arrondi à 213 325,00 €</b>

- de fixer à 213 325,00 € la part du coût des travaux mis à la charge des propriétaires fonciers, hors branchements individuels
- que la limite des propriétés foncières concernées sera située à 80 mètres de profondeur le long de la route de Xouaxange (suivant plan ci-joint)
- de fixer le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi à 6,06 € T.T.C. (440 m x 80 m = 35 200 m<sup>2</sup>)
- que le montant de la participation soit actualisé en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE (valeur de référence 1<sup>er</sup> trimestre 2010),
- que le règlement soit effectué simultanément à la déclaration d'ouverture de chantier (art. L. 332-11-1 du code de l'urbanisme)

- décide de prendre en charge les honoraires de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des pièces administratives et techniques de la P.V.R. menées par Egis Aménagement pour un montant forfaitaire de 3 000,- €
- charge le maire de lancer une consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à ces travaux.
- autorise le maire à signer une convention avec la C.C.2 S. par laquelle la commune accepte la délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'assainissement relatifs à cette opération.

## 2. TRAVAUX-

### a) Raccordement ErDF – Vestiaires rugby –

Le maire informe le conseil municipal que les vestiaires, achetés lors de l'acquisition du complexe sportif du Centre Hospitalier, pour le club de rugby, doivent faire l'objet de travaux de raccordement électrique.

A cet effet, il soumet les devis nécessaires aux travaux de raccordement ErDF des vestiaires du rugby, à savoir : devis HABER – BARTH – REXEL et BIG MAT pour un montant de 9 608,66 €

Après en avoir délibéré, le C.M. décide d'autoriser la réalisation des travaux de raccordement ErDF pour les vestiaires du rugby selon devis présentés pour un montant de 9 608,66 €

Les crédits nécessaires seront prévus au B.P. 2010 – art. 2313 – op. 13 – Grosses réparations s/bâtiments.

### b) Rue des Lilas – Travaux complémentaires

Le maire soumet un devis de l'entreprise EST RESEAUX relatif à la pose d'un réseau de télédistribution en coordination avec les travaux d'enfouissement pour un montant de 8 917,38 € T.T.C.

Le nouveau montant du marché signé avec l'entreprise EST RESEAUX s'élève à 104 610,50 € H.T. ou 125 114,17 € T.T.C. soit une hausse de 7,67 % par rapport au montant initial du marché.

La commission d'appel d'offres réunie ce jour a émis un avis favorable à la signature de cet avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise la réalisation des travaux conformément au devis EST RESEAUX.
- décide, avant de faire les travaux de voirie, de mettre aux normes le poteau à incendie situé à proximité de l'immeuble n° 17. Le poteau d'incendie (hors normes) situé à proximité de l'immeuble n° 4 n'est plus nécessaire et de ce fait, sera supprimé.

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2010 – Art. 2315 – op.55 Réaménagement rue du Donon et rue des Lilas.

c) TRAVAUX -RD 41 – RD 42 – Avenant au marché STRUBEL pour travaux complémentaires

La commune de Lorquin mène un important programme d'entretien des trottoirs et bordures, après déploiement du réseau gaz naturel et avant l'intervention du Conseil Général au mois d'octobre 2010 au titre du programme annuel d'entretien des routes départementales de la Moselle en « traverse » des communes. La mise en conformité des passages piétons est également prévue.

A cet effet et sur proposition de la commission des travaux réunie le 3/9/2010, le maire soumet au conseil municipal un devis de l'entreprise STRUBEL, pour un montant de 24 414,55 € T.T.C. concernant des travaux complémentaires sur les RD 41 et RD 42, à savoir :

- élargissement du trottoir devant l'immeuble 90, rue Général Leclerc (ancienne poste)
- réfection partielle du réseau d'eaux pluviales devant l'immeuble 90, rue Général Leclerc (ancienne poste)
- remplacement bordures de trottoirs route de Landange
- linéaire complémentaire de bordures remplacées suivant avancement du chantier rue des Vosges
- linéaire complémentaire de bordures remplacées suivant avancement du chantier rue Général Leclerc.

Cet avenant ramène le marché de base à 112 990,31 € T.T.C. et représente une augmentation de 27,56 %.

La commission d'appel d'offres réunie ce jour a émis un avis favorable à la signature de cet avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise la réalisation des travaux complémentaires suivant devis STRUBEL
- décide de transférer un crédit de 6 000,- € de l'op. 24 - Eclairage public art. 2315 vers l'op. 61 – travaux de voirie divers - art. 2315 –

**3. Affaires Domaniales – Déclaration d'intention d'aliéner**

Le maire donne lecture des déclarations d'intention d'aliéner qui sont parvenues à la mairie depuis la dernière séance du conseil municipal, à savoir :

Date	Demandeur	Désignation du bien	Situation	Décision
10/08/2010	Mme ROBERT Noëlle	Terrain cadastré section 1 n° 324/41 avec 16 a 77 ca	La Bridolée	Le conseil municipal renonce à l'exercice de son D.P.U.
23/09/2010	VERSCHAEVE Vincent	Immeuble bâti + terrain cadastré section 02 n° 79 et 85	Rue Dr Crevaux et Bout des Canards	Le conseil municipal renonce à l'exercice de son D.P.U.

#### **4. Logements communaux – 5, rue Dr Lorain –**

##### **a) Economies d'énergie : Isolation des combles.**

Le maire propose au conseil municipal de faire réaliser des travaux d'isolation des combles aux logements communaux 5, rue Dr Lorain selon devis :

- BIG MAT - laine de verre pour un montant de 1 171,82 € T.T.C.
- BIG MAT – laine de roche pour un montant de 1 658,52 € T.T.C.
  
- PFORDT Matériaux – laine de verre pour un montant de 1 193,27 € T.T.C.
- PFORDT Matériaux – laine de roche pour un montant de 1 889,26 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- autorise les travaux d'isolation des combles des logements communaux situés 5, rue Dr Lorain, par pose de deux couches croisées d'isolant thermique d'épaisseur totale de 40 cm
- décide de retenir l'offre BIG MAT – laine de roche pour un montant de 1 658,52 € T.T.C.

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2010 – art. 2313/13 – Grosses réparations s/bâtiments.

##### **b) Révision des loyers**

Le maire propose au conseil municipal d'actualiser les loyers de l'immeuble communal 5, rue Dr Lorain à compter du 1/11/2010 selon l'indice de référence des loyers du 2<sup>ème</sup> trimestre 2010, à savoir : 118,26 soit 0,57 % d'augmentation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs de location suivants à compter du 1.11.2010 :

Logement :  $277,72 \text{ €} \times 0,57 \% = 1,57 \text{ €}$  soit 279,30 €

Garage :  $27,98 \text{ €} \times 0,57 \% = 0,15 \text{ €}$  soit 28,13 €

Avances sur charges : 10 % du montant dû l'année précédente.

#### **5. Convention de gestion des déchets verts avec l'entreprise SEINGUERLET**

Le maire soumet au conseil municipal un projet de contrat de valorisation des déchets verts avec l'entreprise SEINGUERLET de Lorquin à raison de 26,50 € T.T.C./tonne à compter du 1.01.2011 pour une durée d'un an reconductible deux fois.

La convention sera actualisée chaque année avec un plafond à la hausse de 5 % maximum.

L'entreprise SEINGUERLET étant bénéficiaire d'une autorisation préfectorale pour une activité de compostage, les lorquinois qui le souhaitent pourront déposer les déchets verts gratuitement à cette plateforme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise le maire à signer le contrat de valorisation des déchets verts avec l'entreprise SEINGUERLET à compter du 01/01/2011

Les crédits nécessaires seront prévus au B.P. 2011 – art. 611.

## 6. Subventions

### a) Association du Festival Psy -

Le maire donne connaissance au conseil municipal d'un courrier du Comité National Audiovisuel en Santé Mental évoquant les difficultés financières pour pérenniser ses activités : Festival Psy International, vidéo psy.

Il propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 2 000,- € sous réserve de la poursuite de l'activité et du maintien des trois emplois. Avis favorable du conseil municipal moins 2 votes contre.

### b) Classe Verte – Ecole primaire.

M. SEROT, adjoint chargé des affaires scolaires, informe le conseil municipal que Mme LAMIGE, Directrice de l'école primaire, souhaite organiser une classe verte pour les élèves de CM1 soit 15 enfants lorquinois concernés. Le prix de revient de la semaine s'élève à 235,- € par enfant. Si la commune donne une participation, le Conseil Général versera également une participation variant entre 20 et 30,- €/élève. Madame Lamige souhaiterait ne pas demander plus de 80,- €/enfant aux parents. La coopérative scolaire ferait le complément.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 75,- € par élève soit 1 125,- €.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur la subvention prévue et surévaluée, pour l'Association des Lutins (26 000,- €) au B.P. 2010 – article 6574.

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est levée à 20 h 30.